



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

ANNEE SCOLAIRE 2019- 2020

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 1 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Judi 7 Novembre 2019 de 17h21 à 18h52

Date de convocation : 14 Octobre 2019

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 22

Président : M. GROSSELIN, Principal Adjoint

Secrétaire de séance : M. Lacroix, Représentant des parents GPEI

Le Président : M. GROSSELIN, Principal Adjoint

Installation du nouveau CA et des instances

(vote) - Ordre du jour

(vote) - Adoption du Règlement intérieur du CA

(vote) - Approbation Procès-verbal du CA du 4 juillet 2019

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

~~(info) — AG de l'AS du 15-10-2019 : composition du Bureau 2019/2020 et activités retiré à la demande du chef d'établissement, empêché~~

(info) - AG du Foyer : composition du bureau 2019/2020 et activités

~~(info) — Bilan de rentrée retiré à la demande du chef d'établissement, empêché~~

~~(info) — Rapport de visite de Madame Coche (document joint) retiré à la demande du chef d'établissement, empêché~~

3/ AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES :

(vote) - Autorisation de signature par le chef d'établissement des conventions, contrats et marchés

(vote) - Autorisation de recrutement de 2 CAE-CUI PEC

(vote) - Convention(s) et contrat(s) avec incidence financière

(vote) - Décisions budgétaires modificatives (budget 2019)

(vote) – Admission en non valeur

(vote) – Convention d'occupation précaire

(vote) - Participation maximale de familles voyage au Ski - Verdun

(vote) - Tarif des livres de bibliothèque et manuels scolaires (Perte, dégradation, remplacement)

(vote) - Tarif des carnets de correspondance et cartes DP (Perte, dégradation, remplacement)

(vote) - Barème des fonds sociaux

(vote) - Barème des amortissements

Info - Délégation de signature à l'adjoint gestionnaire à agir pour l'ordonnateur

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :

~~(info) — Préparation rentrée 2020 — Effectifs prévisionnels (estimation du collège) retiré à la demande du chef d'établissement, empêché~~

~~(info) — Agenda général 2019-2020 retiré à la demande du chef d'établissement, empêché~~

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Représentants des parents GPEI

- 1- Elections des parents d'élèves :
- 2- Poids des cartables :
- 3- Enfants en situation de handicap (ESH)
- 4- Prévention
- 5- Cantine
- 6- Langues vivantes

Représentants FCPE :

- protocole d'utilisation du frigo pour les PAI, note information aux familles (caution de la clef ?)

Représentants des personnels

- Rénovation du chemin entre salle des professeurs et parking

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président - Principal	M. Froeschel Guillaume	
Principal-Adjoint	M. Grosselin Rudy	
CPE	Mme Dananik Chantal	
Gestionnaire	M. Joux Philippe	
COBAS	M. Biehler Jean-Bernard	M. Joseph
Mairie	M. Colliard Jacques	Mme Magne
Conseiller Départemental	M. Eroles Jean-Jacques	
	Mme Maupilé Yvette	
Personnalité qualifiée E. N. 33	Mme Lartigue Carole	
Personnalité qualifiée C. D. 33	En attente désignation	
Personnels enseignants	M. Pastoureau Bruno	Mme Lorblanchet Christine
	Mme Groz-Dupuch Carole	Mme O'Driscoll Brigitte
	M. Deligey David	Mme Pinheiro Maria
	Mme Bussac Fabienne	Mme Hirigoyenberry Sophie
	M. Grébaut Alain	M. Michel Yannick
	Mme Matz Sophie	Mme Ségonzac Gabrielle
Personnels Administratifs et technique	M. Baret Christophe	M. Tastet Eric
	Mme Journet Danielle	Mme Azevedo Fatima
	Mme Zelski Sonia	Mme Posada Roseline
Parents	Mme Bellocq Geneviève	Mme Luiz Costa Rego Paula
	Mme Rouffarte Stéphanie	Mme Gomez Juliette
	Mme Coussel Céline	Mme Carteau Karyn
	M. Junjaud Dominique	Mme Mathieu Maeva
	Mme Prats-Soller Nelly	Mme Prisca Nathalie
	M. Lacroix Laurent	M Ferran Rudy
	M. Perlmutter Jean-Luc	Mme Setze Valérie
Mme Carrillo Elga	Mme Brun Sandrine	
Elèves	Mle Thion Noémie	Mle Vedel Victoire
	M. Imbert Emilio	M. Chichignoud Bruno
	M. Delage Florian	Mle Dars Erine

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE 2019-2020

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Administration	M. Froeschel Guillaume	
	M. Grosselin Rudy	
	M. Joux Philippe	
	M. Eroles ou Mme Maupilé	
Personnels enseignants	M. Pastoureau Bruno	M. Deligey David
	Mme Bussac Fabienne	Mme Lorblanchet Christine
	Mme Matz Sophie	Mme Pinheiro Maria
Personnels administratifs, sociaux, techniques et agents	Mme Bellocq Geneviève	Mme Journet Danielle
Parents	M. Junjaud Dominique	Mme Prisca Nathalie
	Mme Rouffarte Stéphanie	Mme Gomez Juliette
	Mme Carillo Elga	M. Lacroix Laurent
Elèves	M. Delage Florian	M. Imbert Emilio

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE 2019-2020

Administration	M. Froeschel Guillaume	
	M. Grosselin Rudy	
	M. Joux Philippe	
	Mme Dananik Chantal	
Personnels enseignants et d'éducation	M. Deligey David	M. Michel Yannick
	M. Pastoureau Bruno	Mme Ségonzac Gabrielle
	M. Grébaut Alain	Mme Hirigoyenberry Sophie
	Mme Groz-Dupuch Carole	Mme O'driscoll Brigitte
Personnels administratifs, sociaux, techniques et agents	Mme Zelski Sonia	Mme Journet Danielle
Parents	Mme Prats-Soler Nelly	Mme Carteau Karyn
	Mme Coussel Céline	Mme Rouffarte Stéphanie
	M. Perlmutter Jean-Luc	Mme Charpentier Laurence
Elèves	Mle Thion Noémie	Mle Vedel Victoire
	M. Delage Florian	Mme Dars Erine

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE 2019-2020

Administration	M. Froeschel Guillaume M. Grosselin Rudy Mme Dananik Chantal
Personnels Personnels enseignants et d'éducation	Professeur Principal de la classe Un autre Professeur de la classe
Autres personnels	Un Agent
Parents (2)	Mme Mathieu Maéva M. Lacroix Laurent
Elèves	Un délégué élève de la classe

COMPOSITION DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE 2019-2020

Administration	M. Froeschel Guillaume
	M. Grosselin Rudy
	M. Joux
	Mme Dananik Chantal
Collectivité de rattachement	
Personnel enseignant	M. Deligey David
	Mme Pinheiro Maria
Personnel non enseignant	Mme Journet Danielle
Parents	Mme Mathieu Maéva
	M. Perlmutter Jean-Luc
Elèves	Mle Thion Noémie
	M. Imbert Emilio

COMPOSITION DE LA COMMISSION des Menus

Administration	M. Froeschel Guillaume
	M. Joux Philippe
	Mme Journet
Restauration	M. Le Gall
Personnel non enseignant	Mme Manuel
Parents	Mme Rouffarte Stéphanie
	M. Lacroix Laurent
Elèves	Mle Des Touches Charlotte
	M. Ferran Maël

(vote) - [Ordre du jour](#)

Pas de remarque, adopté par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

(vote) - [Adoption du Règlement intérieur du CA](#)

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

- Article 1** **Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre** à l'initiative du chef d'établissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.
- Article 2** **Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie** les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires **dix jours à l'avance**.
- En cas d'empêchement, le titulaire transmettra sa convocation et les documents annexes à son suppléant. Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du chef d'établissement au moins 3 jours ouvrés avant la date de la réunion.
- Article 3** **L'ordre du jour**, établi par le chef d'établissement, **est adopté en début de séance**. Toutes questions relatives aux domaines définis à l'article 2 du décret 85-924 doivent avoir fait l'objet d'une instruction préalable en commission permanente.
- Article 4** **Le secrétariat de séance est tenu**, à tour de rôle, **par un membre du conseil** appartenant à chacun des collèges (administration, parents, personnels).
- Le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes pendant le déroulement des séances plénières. Le procès-verbal est rédigé sous la responsabilité du chef d'établissement. Le secrétaire vérifie, à partir de ses notes, que le PV retrace bien la teneur générale des échanges de vue, les délibérations, les avis émis et les résultats des votes. La retranscription des interventions est catégorielle et non nominative.
- Article 5** **Le procès-verbal est envoyé à chaque membre**, il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.
- Article 6** Les membres du conseil d'administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.
- Article 7** Pour des questions de procédure, **les votes ont lieu à main levée**, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du conseil d'administration.
- Article 8** **Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques**. Le chef d'établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile (médecin, conseiller psychologue...)
- Article 9** Durée : Dans la mesure du possible, le président limitera l'ordre du jour afin que le conseil ne dure pas plus de 2h30.

Pas de remarque, adopté par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

(vote) - Approbation Procès-verbal du CA du 4 juillet 2019, transmis

Pas de remarque, adopté par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

ARRIVEE DE NOEMIE THION, 23 VOTANTS

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(info) - AG du Foyer : composition du bureau 2019/2020 et activités

Présidente : Mme POUPARD

Trésorier : M. GREBAUT

Secrétaire : Mme GROZ-DUPUCH

La salle du Foyer a bénéficié d'une dotation en mobilier du Conseil Départemental.

Le Foyer continue d'accompagner financièrement les voyages pour les élèves adhérents.

Tous les clubs se dérouleront entre 12h50 et 13h50 (horaires sonnerie) sauf le club rock (17h-18h).

Je vous remercie de vérifier les informations et de ne pas hésiter à me signaler une ou d'éventuelles erreurs.

Lundi :

Echecs : Sébastien Lux 3G, Foyer

Mardi :

Théâtre : Hermina Brinkberger, salle du conseil

Jeux de société : Carine Harding, Foyer

DIY : Julie et Alban de la Mairie, salle A 15 ?

Rock : Elodie Lourenço salle A 1 (**uniquement pour musiciens**) 17-18h

Jeudi :

Chorale : Elodie Lourenço, salle A1

A partir de la Toussaint jusqu'aux vacances de février : Théâtre forum animé par Femmes solidaires, salle de la Grande Permanence A4

Vendredi :

Jeux traditionnels : Alban et Sébastien de la Mairie, Gymnase ?

Relaxation : Geneviève Maria salle 14 (**12 élèves maximum**)

Culture japonaise : Michiko Sappey, salle du fond du CDI (**10 élèves maximum**)

Armelle Manégat animera ses clubs presse et CDI avec les élèves déjà inscrits l'année dernière.

Yan Teulé-Barde et Oriane Poupard 4B animeront également le club fête du collège. 1 jeudi sur 2 au Foyer

Bruno Pastoureau devrait poursuivre son club "stratégie". Jour et lieu à déterminer.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de Mme Muriel Lali pour le club sophrologie.

3/ AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES :

(vote) - Autorisation de signature par le chef d'établissement des conventions, contrats et marchés

M. le Principal adjoint rappelle que depuis la suppression par le décret du 26 octobre 2012 de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique (EPCP), il est recommandé au CA, pour éviter d'être saisi pour chaque commande, d'adopter une autorisation globale pour le chef d'établissement de passer des marchés à l'exception :

- des marchés qui s'inscrivent dans le cadre de l'affectation de ressources spécifiques comme par exemple les crédits globalisés pour l'achat des manuels scolaires (article 421-60 du statut des EPLE) ;

- et en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5000 € HT ou 15000 € HT (pour les travaux et équipements) ;

pour lesquels le chef d'établissement n'est pas tenu de demander l'accord du CA. Au-dessus de ces montants, l'avis du CA est obligatoire.

De la même manière, il convient de donner autorisation de signer des conventions et contrats à incidence financière, dans le respect des conditions réglementaires.

Pas de remarque, adopté par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23
--

(vote) - Autorisation de recrutement de 2 CAE-CUI PEC

L'établissement est autorisé par le département à recruter 2 personnes en contrats CAE – CUI Pec, financés intégralement par le CD33.

Nous souhaitons pouvoir procéder à deux recrutements, qui sont nécessaires pour contribuer à la mise en place d'une dynamique liée au Développement Durable, dont M. Deligey est le porteur

- Un poste espace vert (avec l'objectif de créer des zones jardinage)
- Un poste restauration (avec l'objectif d'accompagner des pratiques nouvelles de tri et d'éducation alimentaire).

Nous n'avons pas de candidature pour le poste en service civique Développement Durable approuvé l'an passé...

L'ensemble du CA est favorable aux recrutements de CAE-CUI, les conditions de rémunération ont été évoquées et semblent meilleures que celles du service civique.

Le professeur référent en développement durable propose de relancer la recherche de poste de service civique. Une représentante des parents évoque la piste de la mission locale. Elle sera contactée par le collègue.

Autorisé par

VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23

(vote) - Convention(s) et contrat(s) avec incidence financière

- Autorisation de signature d'un contrat avec Benoîte-Vaux accueil, dans le cadre du voyage à Verdun
- Autorisation de signature d'un contrat avec l'entreprise ATTILA pour l'entretien des toitures

Les représentants des parents souhaitent une intervention du conseil départemental. il est répondu que l'attente sera trop longue alors que le traitement doit être immédiat. Le gestionnaire précise qu'une ligne spécifique du budget subventionnée par le conseil départemental est dévolue à ce type de maintenance.

- Autorisation de signature d'une convention avec l'association AROEVEN pour la formation des délégués élèves
- Autorisation de signature d'une convention avec l'association « Les passagers du vent » dans le cadre de l'atelier théâtre

Autorisé par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23
--

(vote) - Décisions budgétaires modificatives (budget 2019)

Fonds de roulement du Service général

- solde au 31/12/2018 : 68012.74 €
 - prélèvements année 2019 : 29369,00€
 - prélèvement prévu au CA du 07/11/2019 :
2227.29€ Objet : achat JEULIN équipement salle technologie
- SOLDE FDR DU SG APRES OPERATIONS : 36416.45€**

Fonds de roulement du Service d'hébergement

- solde au 31/12/2018 : 49110.92€
 - prélèvements 2019 : 5703.51€
 - prélèvement CA du 07/11/2019 :
3623.72€ achat mobilier restauration
3908.40€ achat armoire réfrigérée
1956.00€ mise en place d'une barrière inox pour définir le circuit élève à l'entrée du self
TOTAL : 9488.12€
- SOLDE FRD DU SRH APRES OPERATIONS : 33914.29€**

SOLDE TOTAL Fonds de roulement DU COLLEGE : 70330.74€

DÉPART DE MME DANANIK

Le prélèvement est approuvé par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22
--

(vote) Admission en non valeur pour un montant de 51.00 € pour insolvabilité.

Approuvé par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22
--

(vote) – Convention d'occupation précaire :

Convention d'occupation précaire par Mme LARTIGUE Carole, directrice d'école, du logement laissé vacant par le principal à compter du 21 octobre 2019.

Approuvé par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22
--

(vote) - Participation maximale de familles voyage au Ski – Verdun

Voyage à Verdun

Du 26/11 au 30/11/2019

VERDUN

budget2019

eleves	accompagnateurs	total
50	4	54

PRIX MAIRIE **243,62**

240 vote CA

4 nuits

DESIGNATION	DEPENSES			RECETTES				total familles	
	DESTINATION des recettes	nombre	prix unitaire	montant	ORIGINE des RECETTES	montant	nbre		montant
Hébergement élèves		50,00	132,00	6600,00	familles	240	50	12000,00	12000,00
hébergement enseignants (1 gratuité)		3	132	396,00					
camp du Struotof				90,00	participation collège	240	4	960,00	
tranchées de Chattencourt				100,00	FSE			195,85	
Ossuaire de Douaumont				125,00					
Fort de Vaux				100,00					
Citadelle Verdun				175,00					
Transport élèves		50,00	92,00	4600,00					
transport enseignants		4,00	92,00	367,60					
petits déjeuners premier jour		55,00	10,95	602,25					
TOTAL DEPENSES				13155,85	TOTAL RECETTES			13155,85	

Participation maximale hors contribution FSE de **240 euros** approuvée par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

Voyage au ski

janv-20

SKI

budget2020

eleves	accompagnateurs	total
40	6	46

PRIX MAIRIE **277**

-15

262 vote CA

4 nuits

DESIGNATION	DEPENSES			RECETTES				total familles	
	DESTINATION des recettes	nombre	montant	ORIGINE des RECETTES	montant	nbre	montant		
ULVF			0,00	familles	262,00	40	10480,00	10480,00	
assurance annulation à préciser !!! Fournir les clauses de la compagnie précisant annulation ATTENTATou TOUTES AUTRES CAUSES JUSTIFIEES		46,00	GRATUIT		0,00	0	0,00		
élèves :hébergement et transport		40,00	299,00	11960,00	accompagnateurs pour moitié prise en charge par l'AS	262,00	3	786,00	
accompagnateurs: hébergement et transport		6,00	299,00	1794,00					
gratuités 1pour10		4,00	299,00	-1196,00	accompagnateurs pour moitié budget de l'etablissement	262,00	3	786,00	
frais dossier 70		1,00	70,00	70,00		0	0	0,00	
sous total prestation				0,00	MAIRIE	15	46	690,00	
							0		
				12628,00	TOTAL O.R.		0	12742,00	
divers		1,00	114,00	114,00					
274,52				12742,00					

Participation maximale hors contribution FSE **262 euros** approuvée par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

(vote) - Tarif des livres de bibliothèque et manuels scolaires (Perte, dégradation, remplacement)

TARIFS MANUELS ET LIVRES BIBLIOTHEQUE

Manuels scolaires ou livres perdus, non rendus, dégradés, non identifiables

valeur de remplacement : prix éditeur

Tarif approuvé par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

(vote) - Tarif des carnets de correspondance et cartes DP (Perte, dégradation, remplacement)

Valeur forfaitaire : 5 euros

Les parents d'élèves s'interrogent sur l'incidence du règlement sur l'évolution de la perte de carnets. Il semblerait qu'il y ait eu moins de pertes mais les cartes de cantine posent plus de problème. Un certain nombre d'élèves, toujours les mêmes, seraient coutumiers du fait.

Tarif approuvé par

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22

(vote) - Barème des fonds sociaux

En l'absence des éléments financiers permettant de calculer le quotient, la commission peut octroyer une aide en considérant la situation familiale

Rappel: Modalité de calcul du quotient familial

RESSOURCES MENSUELLES	DEPENSES
salaires APL prestations familiales pension alimentaire	loyer ou accession à la propriété
Q.F. = ressources- dépenses/ personnes au foyer *	
* responsable isolé : 1 part supplémentaire	

proposition tarif unique applicable en 2019/2020

% AIDE OCTROYEE pour la restauration , les voyages, les dépenses d'équipement

< 150	100%
de 150 à 250 €	80%
250 à 350 €	60%
350 à 450 €	40%
450 à 600 €	20%
<600 €	0
aide FSC complémentaire au fonds de restauration du département	50 €

En l'absence des éléments financiers permettant de calculer le quotient , la commission peut octroyer une aide en considérant la situation familiale

Proposition adoptée par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22
--

(vote) - Barème des amortissements

Catégories	Durées
Logiciels	5 ans
Matériels informatiques et de vidéoprojection	5 ans
Matériels et mobiliers	8 ans
Véhicules	10 ans

Barème adopté par

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 22
--

Info - Délégation de signature à l'adjoint gestionnaire à agir pour l'ordonnateur, pour information du CA

Le Principal,

- ✓ Vu le Code de l'Education, et notamment l'art R 421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

Décide

Article 1

Monsieur Philippe JOUX, adjoint gestionnaire du collège HENRI DHEURLE, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du principal du collège, en tant qu'ordonnateur des dépenses et des recettes de cet établissement public local d'enseignement, les actes suivants :

Bons de commande de gestion courante ou d'urgence et en tous les cas hors marchés de travaux ou de fournitures dépassant le seuil de 90 000 euros HT par famille homogène.

Bordereaux de mandats et d'ordres de recettes de gestion courante ou d'urgence, à l'exclusion des bordereaux des menues dépenses avant ordonnancement, qu'elle exécute en qualité de régisseur.

Cette liste est limitative.

Article 2

La présente délégation de signature est valable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire, lorsque le principal est empêché, et tant que délégataire et délégant occupent personnellement les fonctions indiquées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié par affichage et notifié à l'agent comptable du lycée.

Fait à le.....

Le chef d'établissement,

RETOUR DE MME DADANIK

4/ QUESTIONS DIVERSES :

7- Elections des parents d'élèves : Quand met-on en place le vote électronique via pronote ? (économie de papier, meilleure option pour préserver la planète, gain de temps, participation plus importante...)

M. Froeschel interrogera le service juridique du Rectorat, la mise à l'étude de cette proposition nécessitera des démarches auprès de la CNIL. Tout les membres du CA sont d'accord pour partir sur le vote électronique sans forcément abandonner le papier (ou proposer des solutions de vote au collègue).

8- Poids des cartables :

- Quel serait le coût de manuels digitaux ?

Le coût de 5 euros / élève/ an est jugé trop élevé par le collègue pour pouvoir être mis en place, d'autant qu'il se poserait vite la question des utilisations de WIFI, tablettes, ...

- Serait-il possible que les élèves mettent toutes leurs affaires dans des casiers, et prennent ce dont ils ont besoin au fur et à mesure ?

Il n'y a actuellement matériellement pas suffisamment de place.

- Les enfants pourraient aussi avoir leurs manuels en double exemplaire : un qui resterait à la maison et un autre au collègue.

Le surcoût serait encore trop élevé. C'est cependant déjà plus ou moins le cas suivant les matières/niveaux.

Les professeurs font remarquer que peu de travail est demandé à la maison sur les livres et que des livres sont disponibles dans les armoires de chaque classe. Les élèves présents ne ressentent pas de difficultés particulières, il semblerait que le problème du poids des cartables soit réel en 6^{ème} voire en 5^{ème} lorsque les élèves ne sont pas encore capables de s'organiser.

- Les élèves ne pourraient-ils pas rester dans la même classe avec leurs affaires (sauf cas spécifique, SVT, Techno, Est musique) ?

Non, les élèves ont besoin de bouger pendant les interours, analyse un professeur.

Est évoquée puis validée l'idée de la tenue d'une rencontre (commission ?) parents/ professeurs pour évoquer le poids des cartables et la liste des fournitures.

9- Enfants en situation de handicap (ESH):

- Y a-t-il assez d'AESH (accompagnants des élèves en situation d'handicap) ?

Le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement individualisé) a permis une gestion de proximité au plus près des demandes des écoles et du collège et une plus grande autonomie dans le recrutement des AESH. Le dispositif a permis de recruter une AESH remplaçante pour la 1^{ère} fois.

Est-il prévu d'en recruter ? Le recrutement est suivi au plus près par M. Froeschel et M. Cavallé, directeur de l'école Brémontier.

- De quel matériel bénéficient les ESH ? Le collège prévoit-il de s'en procurer ? A la charge de qui ce matériel est-il ?

Le matériel est acheté en fonction des besoins des élèves par l'établissement pour de petits achats (réglette scan) ou par le Rectorat lorsque la MDPH (Maison des personnes handicapés) le notifie.

10- Prévention : est-il prévu des interventions auprès des élèves sur les risques liés à la drogue et à l'alcool ? Si oui, auprès de quelles classes ?

*Peu d'actions spécifiques sur ces thèmes, si ce n'est parfois police nationale, infirmière...
Ces problématiques sont abordées en SVT.*

11- Cantine : (commission repas)

- Comment améliorer la qualité des mets proposés afin de proposer aux enfants de bons produits, goûteux et appétissants (certains ne mangent que du pain lors des repas)? Peut-on privilégier les circuits courts, les produits biologiques... dans un esprit écologique et qualitatif ?
- Dans un esprit éthique et écologique, peut-on proposer des repas végétariens (non imposés aux enfants) ?

Serait-il possible de choisir les jours de demi-pension ? Les enfants pourraient-ils déjeuner sur place deux fois par semaine par exemple ?

Ceci nécessiterait l'Installation de systèmes de gestion (facturation...) très lourds (financièrement et humainement).

Le collège ne peut pas supporter et ceci dépend aussi du conseil général

12- Langues vivantes : serait-il possible d'en augmenter le choix ? Et la langue des signes ?

Il faudrait une continuité dans les lycées du secteur scolaire ; le russe est proposé au lycée Grand air mais peu demandé par les élèves. L'italien, évoqué l'année dernière a été un échec et le collège ne souhaite pas évincer l'allemand.

Représentants FCPE :

- protocole d'utilisation du frigo pour les PAI, note information aux familles et caution de la clef (valeur de remplacement))

Le gestionnaire s'engage à réaliser un protocole pour l'utilisation du frigo.

Les parents d'élèves souhaitent qu'il y soit fait mention explicite de la responsabilisation de l'élève et de ses parents sur la détention de la clé pour accéder au frigo, ainsi que le coût à supporter en cas de perte de la clef.. Une communication devra être faite via les parents.

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23

Représentants des personnels

Rénovation du chemin entre salle des professeurs et parking

M. l'adjoint gestionnaire, répond que le Conseil départemental sera interrogé à ce sujet mais que les priorités actuelles sont les problèmes d'infiltrations d'eau et de toit.

En attendant, il propose de boucher les trous à froid.

En revanche, il propose d'installer un détecteur de mouvement ^pour éclairer le chemin la nuit en profitant des travaux électriques prévus.

Le représentant de la municipalité intervient en réponse à un parent (qui demande une subvention supplémentaire de la Mairie) que le total des subventions accordées par la Mairie est de 12 800.00 € (1500.00 pour les voyages, 2800.00 pour les pratiques sportives et 7500.00 pour les transports sportifs) sans compter les moyens humains au travers des interventions du service jeunesse pendant la pause méridienne.

M. le principal adjoint remercie la municipalité pour l'ensemble de ses participations ainsi que les services techniques souvent sollicités par le collège.

Une représentante des parents d'élèves souligne la dangerosité de la traversée de la rue Pigue et demande un passage protégé. Un enseignant, membre du conseil municipal, annonce que des travaux de peinture sont envisagés et qu'il sera demandé de créer un passage protégé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 52.